



Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 077-2025
Type d'intervention : Motion
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2025.GRPARL.224

Déposée le : 29.05.2025

Motion de groupe : Oui
Intervention de l'organe du GC : Non
Déposée par : PLR (Hess, Nidau) (porte-parole)
PLR (Hegg, Lyss)
PLR (Reinhard, Thun)
PLR (Plüss-Zürcher, Boll)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Oui
Urgence accordée : Non 05.06.2025

N° d'ACE : du
Direction : Direction de la sécurité
Classification : -
Proposition du Conseil-exécutif : Sélectionner

Sans FM, comment l'État établit-il le contact avec nous en cas de panne d'électricité généralisée et de crise ?

Le Conseil-exécutif est chargé d'exposer dans un rapport :

1. quels sont, selon lui, les risques liés à la coupure du réseau de radio FM en ce qui concerne la possibilité d'informer la population du canton de Berne en cas d'urgence, notamment en cas de panne d'électricité, d'interruption de la connexion Internet et de défaillance du réseau de téléphonie mobile ;
2. quelles alternatives sûres d'un point de vue technique sont à disposition pour maintenir un lien fiable avec la population et par le biais duquel on soit en mesure de transmettre à cette dernière des informations urgentes ainsi que des consignes, y compris en cas de panne de courant, du réseau mobile et d'absence de connexion Internet ;
3. si des dispositifs existent déjà ou sont envisagés en collaboration avec la Confédération et d'autres cantons pour permettre une communication de crise sûre ;
4. quelles sont, d'après lui, les dispositions à prendre au niveau de la Confédération, des cantons et des communes afin d'être en mesure de garantir une communication de crise opérationnelle, même en cas de panne prolongée des infrastructures de communication.

Développement :

La radio FM a été jusqu'à aujourd'hui un pilier central de la communication de crise, car il est possible de la recevoir même en cas de panne de courant, de défaillance du réseau mobile ou

d'absence de connexion Internet, par exemple grâce à des appareils à piles électriques ou des autoradios.

Les fortes précipitations survenues entre le 17 et le 19 avril 2025 dans l'Oberland bernois et dans certaines parties du canton du Valais nous ont rappelé une réalité, à savoir que, dans certaines situations, les systèmes d'information de la population sont défaillants. Avec l'abandon du réseau FM, on se prive d'un canal d'information qui a fait ses preuves en cas de crise.

Face à ces constats, des questions liées à la sécurité se posent. Par quel moyen le canton de Berne entend-il informer sa population de manière fiable en cas de défaillance des canaux numériques ? Quels sont les moyens restant à disposition en cas d'électricité, de réseau de téléphonie mobile et de connexion Internet simultanément indisponibles ?

Le Conseil-exécutif est prié d'exposer d'une part les effets qu'implique la mise hors service du réseau FM pour la communication de crise et d'autre part les mesures qui, selon le Conseil-exécutif, permettent de garantir la sécurité de l'information de la population, même en cas de conditions extrêmes, et d'indiquer, le cas échéant, quelles sont les mesures à mettre en place impérativement.

Motivation de l'urgence : la suppression progressive des antennes FM suit allègrement son cours. Dans le même temps, les événements météorologiques extrêmes ainsi que les scénarios susceptibles d'entraîner des coupures de courant (panne généralisée, cyber-attaques, etc.) sont de plus en plus fréquents. Une clarification rapide des risques encourus et des dispositions à prendre à tous les niveaux est nécessaire afin de pouvoir assurer une communication de crise efficace dans le canton de Berne.

Destinataires

– Grand Conseil